



## Saint-Lormel reçoit "Val d'Arguenon Comice"

Le 3 septembre prochain, la commune de Saint-Lormel aura le plaisir d'accueillir « Val d'Arguenon Comice », le comice agricole du canton Plancoët - Plelan le Petit qui réunit 18 communes.



### QU'EST-CE QU'UN COMICE AGRICOLE ? :

Un comice agricole est une assemblée formée par les propriétaires et les fermiers d'une région pour échanger les expériences de chacun afin d'améliorer les procédés agricoles. Cette manifestation, ouverte au public, est devenue un moment incontournable de la vie agricole à la fin du mois d'août. Elle permet de partager « en fête » un savoir-faire et la passion du métier agricole.

### LES ORIGINES DES COMICES AGRICOLES :

C'est vers 1833, sous le règne de Louis Philippe, que remonte l'histoire des comices agricoles afin de provoquer à travers les divers concours, une émulation, source de progrès. Auparavant, quelques rassemblements avaient bien lieu, ini-

tiés par quelques intellectuels dans le cadre de « Sociétés d'Agriculture, des Sciences, des Arts et des belles lettres » qui permettaient de se regrouper, d'échanger et de faire fructifier les idées. Sous Louis XVI, les formes se sont organisées à partir de personnes issues de la culture de la terre. Le modèle du comice agricole semble être inspiré d'un modèle anglais « les assemblées agricoles » que le Duc Decazes, ministre de Louis XVIII, souhaitait reproduire afin que les cultivateurs mettent en commun leurs connaissances pratiques et leurs expériences. Les choses se structurèrent ensuite progressivement et chaque année les « travailleurs de la terre » se mirent à conduire veaux, vaches, cochons & volailles au chef-lieu du canton. Il semble que le premier

comice agricole qui eut lieu en France, fut organisé dans le département de la Nièvre.

### LE COMICE AGRICOLE DE NOTRE CANTON :

Ce n'est cependant qu'en 1857 que le comice agricole de notre canton a été créé. Reconnu comme l'un des plus importants de l'arrondissement de Dinan, il était le plus fréquemment organisé à Plancoët.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Saint-Lormel a ainsi reçu le comice en 1862, 1883, 1887 et 1897.

Nos aînés se souviennent encore des comices qui se tenaient, après la guerre 39-45, dans le champ en dessous du presbytère (entrée du bourg côté Plancoët). C'était le début de la mécanisation et les agriculteurs venaient principalement voir les nouveautés exposées. Il y avait bien sûr des concours (vaches laitières, chevaux de trait, cochons, beurre, cidre, plus gros légumes...). L'après-midi, un banquet regroupait les participants à l'école où ils mangeaient dans les classes ! (La salle polyvalente n'existait pas encore).

Son cycle d'accueil correspond aujourd'hui au rythme de passage systématique sur

[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
[mairie.st.lormel@orange.fr](mailto:mairie.st.lormel@orange.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence  
CCAS en dehors des heures  
d'ouverture du standard  
(9 h-12h & 14 h-17h30)  
au 06 74 65 55 64

### Imprimeur Gérant :

René BOUAN

### Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,  
René BOUAN,  
Deborah LE DREF,  
Catherine SORGIARD,  
Josiane ROBISSOUT ,  
Thomas SCHMITT

### Création et mise en page :

Cocktail Graphic  
22130 Saint-Lormel  
[www.cocktail-graphic.com](http://www.cocktail-graphic.com)

chaque commune du canton. Les trois dernières éditions lormeloises ont eu lieu en 1991, 2000 et 2010. Cette

année notre tour est revenu. Les comices agricoles aujourd'hui tout en maintenant le principe de présentation d'animaux sont également devenus une vitrine, un lieu de rencontre possible entre les personnes issues du monde agricole, les nouvelles générations et les nouveaux habitants du monde rural.

Pour l'édition de cette année, l'équipe organisatrice, les élus et les associations communales s'efforcent de mettre sur pied un programme avec des animations susceptibles d'intéresser tout le monde, agriculteurs ou non. En effet, outre les concours habituels de bétail, de labours et autres..., la présentation de

divers animaux, la reconstitution d'un village d'autrefois rassemblera divers métiers ou activités du monde rural. Vous pourrez également participer à une randonnée pédestre pour découvrir notre belle campagne au fil de l'eau ou encore « fouiner » dans un vide grenier. Sans oublier la possibilité

de manger sur place du jambon à l'os ou déguster les incontournables galettes et crêpes.

**Alors, soyons tous présents le samedi 3 septembre sur le terrain situé face au lieu-dit « les villes joies » route de Saint-Cast Le Guildo pour fêter notre agriculture.**



## LES BRÈVES\* du Conseil Municipal

DU 6  
MAI  
2022

### Étaient présents :

AILLET Louis,  
AUBIN William,  
BOUAN Chantal,  
BOUAN René,  
DAUNAY Loïc,  
LEBORGNE Régine,  
MENIER Mireille,  
NEUTE Françoise,  
PLESTAN Sylvaine,  
RAULT Philippe,  
ROBOISSOUT Josiane,  
SCHMITT Thomas  
SUIRE Thierry.

### Absents excusés :

PORCHER Aurélie  
(procuration à  
LEBORGNE Régine)  
SORGNIARD Catherine  
(procuration  
à DAUNAY Loïc.

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### • Les infos de Dinan Agglomération

► **Conseil communautaire :**  
Les principaux sujets abordés lors du conseil communautaire du 25 avril 2022 ont été :

- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la future piscine intercommunale de Dinan à l'Atelier PO & PO de Paris pour un montant de 2 244 060 € HT pour des travaux estimés à 15 400 000 € HT.
- Le lancement de la procédure annuelle de modification du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

### ► Réunion des maires :

- Depuis sa création, Dinan Agglomération porte le fonctionnement des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sans en avoir la compétence. À partir du 1<sup>er</sup> septembre, les ALSH seront transférés vers les communes qui ont déjà un accueil les mercredis, les petites et grandes vacances. C'est-à-dire Corseul et Créhen pour nous. Quelques enfants de la commune vont à Matignon avec qui il nous sera possible de signer une convention.
- Des réflexions sont engagées pour réduire la production de déchets et la maîtrise des coûts. Différents scénarios

sont envisagés : tarification, organisation, fiscalité et avant tout la pédagogie et l'information des habitants (trier plus et produire moins).

- Un point a été fait sur la mise aux normes des assainissements non collectifs afin de préserver les zones conchylicoles de la baie de la Fresnaye et de la baie de l'Arguenon.

### • Les infos de la commission communale "Urbanisme"

Lors de la réunion du 21 avril 2022 :

- une première esquisse du projet de lotissement communal « le Courtil St Pierre » réalisée par le cabinet d'études SETUR a été présentée aux conseillers présents.
- puis l'éventuel élargissement du chemin de randonnée de la Ville Mauvoisin & la dégradation de l'état de la digue sur le chemin de randonnée au Petit Marais ont été étudiés.

Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission, à savoir :

- de laisser le chemin de la Ville Mauvoisin en l'état actuel pour éviter de porter atteinte à un espace boisé classé.

- de poursuivre le projet de remise en état de la digue sur le chemin de randonnée au Petit Marais. Le chantier a été confié à l'entreprise Lansard pour un montant de 1530,00 € TTC

### • Recrutements aux services techniques

2 nouveaux agents ont rejoint les services techniques : M. DOUÉ Romain et M. JAMET Paul.

### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDiateur DE JUSTICE :**

*Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.*

*Une fois par mois il tient une permanence sur RDV de 9 h à 11h30 dans différentes mairies :*

- Mercredi 1<sup>er</sup> juin : Pleudihen.
- Mardi 7 juin : Plancoët.
- Mardi 14 juin : Plouër.
- Mardi 21 juin 2022 : Ploubalay.
- Mardi 5 juillet : Pleudihen.

## • Attributions de subventions 2022

Après études des nombreuses sollicitations de subventions adressées à la commune pour l'année 2022,

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Épicerie solidaire de Beausais : 100 €
- ADMR Penthièvre-Arguenon : 200 €
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 100 €
- MFR Plérin : 50 €
- Protection civile : 88 € (10 cts/ habitant)
- Protection civile solidarité Ukraine : 50 €
- Les Vallées - Institut médico-éducatif : 50 €
- Bâtiment CFA Côtes d'Armor : 50 €

## • Travaux de rénovation du mur d'enceinte de l'église du Vieux bourg :



### Une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

L'état actuel du mur d'enclos de l'église du Vieux Bourg nécessite une restauration pour stopper sa détérioration. Le mur de soutènement en bordure du chemin de randonnée aux abords de l'église, largement endommagé, doit faire l'objet d'une reconstruction. STEREDENN, association d'accompagnement et d'insertion professionnelle, propose ses prestations par le biais de

3 devis :

- Restauration du mur d'enclos de l'église : 1ère partie depuis la route jusqu'à l'entrée principale pour 4 480,00 € TTC.
- Restauration du mur d'enclos de l'église : 2ème partie de l'entrée jusqu'au chemin de randonnée pour 9 300,00 € TTC.
- Reconstruction du mur de soutènement en bordure du chemin de randonnée pour 16 930,00€ TTC.

Soit une opération de 30 710 €. Par arrêté du 19 avril 2022, une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant prévisionnel de 9 213 € a été accordée à la commune pour le financement de ce projet de restauration.

Le Conseil Municipal, valide le projet de restauration du mur d'enclos de l'église du Vieux Bourg ainsi que les devis de l'association STEREDENN pour un montant total de 30 710 € TTC et confirme la demande de subvention de la DETR 2022 sur ledit projet.

### • Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) : Pose d'une prise électrique supplémentaire

Pour compléter les illuminations sur poteau du bourg, pour les fêtes de fin d'année, le conseil municipal valide l'étude du SDE pour la fourniture et la pose d'une prise électrique sur façade rue Saint Pierre pour un montant estimatif de 362,88 € TTC dont 218,40 € de participation par la commune.

### • Une participation du Centre communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le CCAS de St-Lormel a participé à hauteur de 500 € pour l'acquisition d'un outil thérapeutique

## APPEL À BÉNÉVOLES

### COMICE AGRICOLE du 3 septembre : appel aux bonnes volontés

*L'organisation du comice agricole nécessite la mobilisation d'un certain nombre de bénévoles autour de la préparation et de la gestion de cette journée.*

*Nous avons besoin de bénévoles pour participer :*

- **le jeudi et vendredi**, à la mise en place sur site,
- **le vendredi après-midi** nous avons également besoin de plusieurs personnes pour confectionner des crêpes (ingrédients fournis).
- **le samedi**, pour le service aux divers points de restauration (repas midi, stand galettes saucisses, stand crêpes) & l'encadrement de certaines animations.
- **le lundi**, pour le démontage des installations.

*Merci à toutes les personnes désireuses de participer à la réussite de cet événement de bien vouloir se faire connaître le plus rapidement possible auprès de la Mairie au 02 96 84 14 80, du Comité des Fêtes au 07 83 39 78 19 ou de Catherine Sorgniard au 06 62 86 03 38.*

**Nous Comptons sur vous !!!**

pour les résidents de l'EHPAD du Petit Bily de Plancoët.

### • À propos de la dangerosité des virages au Pont Bourseul

Suite à plusieurs accidents, la mairie de Saint-Lormel souhaite s'associer à la Mairie de St-Cast Le Guildo pour sensibiliser les services du département sur la dangerosité des virages au "pont Bourseul" sur la commune de St-Cast Le Guildo.

Séance levée à 22 h 30.

### • Prochain conseil municipal :

Le jeudi 16 juin 2022 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) et est disponible en mairie ■

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → HORAIRES DES DECHETTERIES :

**PLANCOET** ZA de Nazareth 02 96 80 29 72

**Du 1<sup>er</sup> février**

**au 31 octobre :**

Lundi 9h - 12h · Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h  
Jeudi 14h - 18h

### **MATIGNON**

Route du Chemin vert  
02 96 41 12 63

**Du 1<sup>er</sup> avril au**

**30 septembre :**

Lundi 13h30 - 18h · Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi  
9h - 12h et 13h30 - 18h

**juillet et août :**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi  
9h - 12h et 13h30 - 18h

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'ÉTÉ

Les Restos ont entamé la saison d'été depuis le 31 mars jusqu'au 3 novembre 2022. Les distributions de cette nouvelle saison ont lieu toutes les 2 semaines, le jeudi matin de 9h à 11h15.

### → BIENTÔT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en juin 2006 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

#### • DÉMARCHE :

**En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

**Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

**À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

# Les demandes de **cartes d'identité et passeports :**

Face à l'augmentation inédite des délais en matière de délivrance des cartes nationales d'identité et passeports (environ 120 jours d'attente), quelques rappels afin de simplifier la démarche et ainsi gagner du temps.



## COMMENT SIMPLIFIER SA DÉMARCHE ?

Faire une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Ce service est gratuit et rapide (- de 10 minutes !)

## OÙ EFFECTUER SA DEMANDE ?

Dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (27 mairies dans le département des Côtes d'Armor) dont :

- Mairie de PLANCOËT
- Mairie de MATIGNON
- Mairie de BEAUSSAIS-SUR-MER
- Mairie de DINAN
- Mairie de JUGON-LES-LACS
- Mairie de LAMBALLE

• Vous pouvez être accueilli dans la commune de votre choix sans aucune obligation de devoir justifier y être domicilié.

ATTENTION : car vous devrez nécessairement récupérer votre nouveau titre auprès de la mairie ayant enregistré votre demande.

La liste des communes équipée peut être consultée sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>

## BESOIN D'AIDE POUR RÉALISER LA DÉMARCHE EN LIGNE ?

Prenez un RDV à l'espace France Services de Plancoët 3 quai du Duc D'Aiguillon, Tél. : 02 67 27 00 00 pour vous aider pour la pré-demande en ligne.

## LISTE DES PIÈCES À PRO- DUIRE LORS DE VOTRE RDV EN MAIRIE :

- 1 photographie d'identité conforme : 35x45mm de moins de 6 mois (non découpée, sans défaut ni pliure (photographe ou Photomaton)
- 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du demandeur ou au nom de l'hébergeant avec l'original et copie de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée.
- Timbres fiscaux dans les bureaux de tabac, centre des impôts ou sur service-public.fr.

Carte nationale d'identité et passeport, uniquement en cas de perte ou de vol : 25€

Tarif pour les passeports :

- Majeurs : 86€
- Mineurs de 15 ans et plus : 42€

- Mineurs - de 15 ans : 17€
- Tous les justificatifs doivent être présentés en original et en photocopie.

## Pour une 1<sup>ère</sup> demande :

- Acte de naissance ou justificatif de nationalité.

## Pour un renouvellement de titre :

- Carte nationale d'identité + photocopie recto/verso (ou passeport + photocopie).
- Si changement d'état civil : acte de mariage (de moins de 3 mois) ou acte de décès pour justifier le veuvage - jugement de divorce notifiant le droit d'user du droit du nom de l'ex-époux.

## Pour un renouvellement à la suite d'une perte ou d'un vol :

- Déclaration du vol (commisariat, gendarmerie)
- Déclaration de perte (mairie)

## Documents complémen- taires pour les mineurs :

- Autorité parentale à compléter sur le CERFA + pièce d'identité des parents (originaux + photocopies)
- Jugement de divorce uniquement si autorité parentale exclusive ou garde alternée (+ justificatif de domicile de chaque parent à joindre dans ce cas)
- Si demande de nom d'usage pour un mineur : accord des deux parents y compris pour un renouvellement de titre mentionnant également l'ordre des noms.



# Inscription 2022- 2023

## Transport scolaire BREIZH GO

Pour l'année 2022-2023, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) ouvrira fin mai.

### INSCRIPTION

Pour l'année 2021-2022, cette inscription se déroulera en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transport-scolaires/cotes-d-armor>.

La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée au 18 juillet 2022. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son

site [www.BreizhGo.bzh](http://www.BreizhGo.bzh) une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux principales questions relatives à l'inscription scolaire. Les familles peuvent également contacter la centrale d'appel BreizhGo au 02 99 300 300 (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, prix d'un appel local).

Les familles paieront pour l'ensemble de l'année scolaire 120€ pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> enfant transportés puis 50€ pour le 3<sup>e</sup>. La gratuité s'appliquera



à partir du 4<sup>e</sup> enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et en bateau et paieront 120€ pour être transportés en train. Le tableau de la sectori-

sation des transports scolaires 2022-2023 est accessible sur la page dédiée au transport scolaire sur [BreizhGo.bzh](http://BreizhGo.bzh). Pour les élèves hors secteur, l'élève pourra bénéficier d'un titre de transport scolaire si le service de transport existe uniquement dans la limite des places disponibles et sans création de point d'arrêt (voir modalités de création de points d'arrêts en suivant ce lien sur le site [BreizhGo.bzh](http://BreizhGo.bzh) : <https://www.breizhgo.bzh/creation-arret-scolaire>).

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022 :

1<sup>er</sup> tour : dimanche 12 juin - 2<sup>e</sup> tour : dimanche 19 juin



**Après le président de la République, le Parlement. Moins de deux mois après l'élection présidentielle seront organisées les élections législatives. Les Français sont appelés à renouveler l'Assemblée nationale pour les cinq prochaines années.**

**Les 12 et 19 juin 2022, les sièges des 577 députés seront tous à pourvoir.**

**Les Français sont appelés à élire un**

**parlementaire dans chaque circonscription, qui aura pour mission d'élaborer et de voter les textes de loi.**

*Rappel : Votre inscription sur les listes électorales est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.*

*Vous pouvez vérifier votre situation électorale (inscription, radiation) sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>*

*Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Attention ! pour demander comme pour résilier une procuration le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable.*

**Pour tout renseignement, suivez le lien :**

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>**

### LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ **PLAN NATIONAL CANICULE : RECENSEMENT À TITRE PRÉVENTIF**

*Afin de disposer, en cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence permettant d'y faire face, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires, merci de vous inscrire sur le registre nominatif tenu en mairie en retournant le document inséré dans ce Réveil.*

**LES INFOS  
DE LA MAIRIE**

→ TRAVAUX  
D'ÉLAGAGE ET  
D'ABATTAGE :

**Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension vont être entrepris sur le territoire de la commune de SAINT-LORMEL à dater du 01/05/2022 jusqu'au 31/08/2022**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE - Groupe Maintenance Réseaux BRETAGNE.RENNES, à l'entreprise : SARL JULIEN ZA PONT NORD 61450 LA FERRIERE AUX ÉTANGS 02.33.66.93.30

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : <https://www.forestprivéefrançaise.com/>

**En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : RTE GMR BRETAGNE.RENNES**  
121 Avenue Gros Malhon  
35000 RENNES ESLAN  
Benjamin (07 62 19 09 42)  
DUFRESNE Charly  
(06 22 61 78 02)

# PRÉVENTION ROUTIÈRE : Quel danger représente le portable sur la route ? :

Téléphoner, écrire un SMS, regarder son GPS... : les risques de distraction au volant augmentent avec la multiplication des écrans au sein de l'habitacle.



Cette perte d'attention n'est pas sans conséquence. Le point sur les risques, avec un florilège de solutions pour les limiter.

## LE DÉFAUT D'ATTENTION

Près d'1 accident sur 10 est lié à l'usage du téléphone ! Utiliser un téléphone n'est pas compatible avec la conduite. Pourquoi ? Parce que l'attention du conducteur au téléphone est détournée de la tâche de conduite.

Et le kit main libre ? Un moindre mal, à condition d'être correctement utilisé...

Envoyer ou lire un texto ou un mail en conduisant est encore plus dangereux : dans ce cas, le conducteur est obligé de quitter la route des yeux pendant de longues secondes, le temps de parcourir plusieurs dizaines de mètres.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

Utiliser un téléphone change le comportement du conducteur sur la route :

- diminution des contrôles

dans les rétroviseurs et les angles morts,

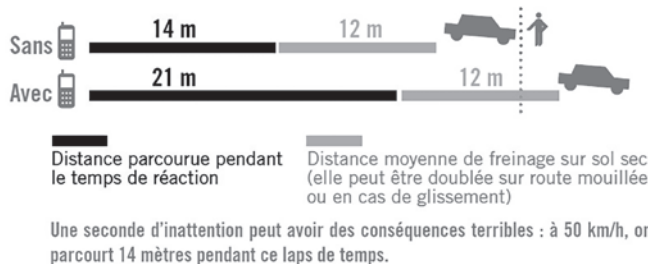
- tendance à zigzaguer et à mordre la ligne,
- moindre attention portée à la signalisation et aux autres usagers, comme par exemple ne pas s'arrêter au passage piéton,
- augmentation du temps de réaction (= temps qui s'écoule entre le moment où un obstacle surgit et où le conducteur commence à freiner). En temps normal, le temps de réaction est estimé à 1 seconde, voire un peu moins chez un conducteur concentré. Mais un conducteur distrait aura un temps de réaction plus

élevé, jusqu'à 2 secondes. La différence à l'air minime : il n'en est rien ! Elle entraîne l'allongement de la distance d'arrêt, qui peut avoir de très lourdes conséquences.

## POURQUOI LE TÉLÉPHONE AU VOLANT EST DANGEREUX ?

- Le conducteur enregistre jusqu'à 50% d'informations en moins, car son attention est accaparée par la conversation téléphonique, les alertes sonores ou les vibrations des notifications.
- Quand le conducteur lit ou écrit puis envoie un message, son regard quitte la route pendant des dizaines de secondes. C'est beaucoup quand on sait qu'en 1 seconde, on parcourt plus de 36 mètres si l'on roule à 130 km/h.
- Les systèmes à reconnaissance vocale (Siri, Google Now, Cortana...) donnent un sentiment de sécurité illusoire : le conducteur est attentif aux messages vocaux et son temps de réaction est multiplié par 2.

## DISTANCES MOYENNES D'ARRÊT À 50 KM/H



## NOS 6 CONSEILS :

... pour ne jamais utiliser votre portable au volant : ni appel, ni SMS, ni mail, ni selfie.

- Mettez-le en mode silencieux et placez-le hors de portée de vue. Sinon, une notification à l'écran vous ferait détourner dangereusement votre regard de la route.
- Si vous vous servez du GPS sur votre téléphone, veillez à rentrer votre trajet avant de prendre la route et posez votre appareil sur un socle adapté.
- Un coup de fil urgent ? Gare-vous dans un endroit prévu pour le stationnement : un

espace délimité en bordure de route, une aire d'auto-route... jamais sur la bande d'arrêt d'urgence (réservée aux situations de détresse). Ou utilisez le système intégré, sans maintenir de lien physique avec l'appareil.

- Profitez des pauses toutes les 2 heures pour écouter vos messages, y répondre...
- Si vous êtes accompagné, demandez à un passager d'utiliser votre téléphone à votre place pour répondre, lire les SMS ou les mails.
- Si vous appelez quelqu'un, assurez-vous que la personne avec laquelle vous conversez n'est pas en train de

conduire. Si elle est au volant, mettez fin, de vous-même, à la conversation.

**Souvenez-vous que la plupart des appels et interactions avec le portable ne sont pas urgents !**

## CE QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE :

L'usage d'un téléphone tenu en main est interdit pendant la conduite (article R412-6-1). Dans tous les cas, la sanction est une amende de 135€ et un retrait de 3 points au permis de conduire. Les cyclistes risquent la même amende, mais pas de retrait de points.

## → INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

**Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2022-2023 se font en mairie.**

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → REPAS DES AINÉS 2022 :

Il aura lieu cette année le samedi 15 octobre prochain.

### → QUELQUES RÈGLES DE CIVISME :

#### « Tondons et bricolons aux bonnes heures »

Si pour certains le bruit de la tondeuse évoque l'été et la bonne odeur d'herbe fraîchement coupée, tout le monde ne s'en réjouit pas pour autant. Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des tondeuses, débroussaileuses et autres outils bruyants est réglementée et ne peut avoir lieu que :

- > les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- > les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (article 4 de l'arrêté préfectoral de février 1990)

#### « N'abusons pas des décibels » : Tapage diurne et nocturne :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme »

## LES MAISONS DU DÉPARTEMENT (MDD) :

*Être là où vous en avez besoin.*

**Les Maisons du Département fêtent leurs 10 ans : 10 ans de proximité, 10 ans de service public, 10 ans d'accompagnement des citoyens, des associations et des collectivités.**



### Vous vous posez des questions ? Vous rencontrez des difficultés ?

- LA SANTÉ ET LES BESOINS DE MON ENFANT OU DE MON ADOLESCENT : alimentation, sommeil, scolarité, modes de garde, activités et loisirs, ...
- MON RÔLE DE PARENT : communiquer avec mon enfant ou adolescent : dire non, poser les règles, rester à l'écoute, l'usage des écrans, l'argent de poche, le décrochage scolaire, les écrans et jeux vidéo, les drogues, ...
- MA VIE DE COUPLE ET DE FAMILLE : difficultés relationnelles, séparation, divorce, décès.
- MA GROSSESSE : préparer la naissance, l'arrivée de bébé à la maison, l'allaitement, ...
- MA SANTÉ, MA PERTE D'AUTONOMIE OU CELLE DE MES PROCHES : reconnaissance du handicap, aides à domicile, établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, mesures de protections, ...

- MES DROITS : allocations et prestations familiales, RSA, prime d'activité, assurance maladie, mutuelle, retraite, ...
- MON BUDGET : payer mes factures, mes dettes, les crédits, le surendettement, être aidé à assurer mes besoins alimentaires, mes loisirs, ...
- MON QUOTIDIEN : mon logement, me déplacer, trouver une formation ou un emploi, ...

### Parlons-en ensemble, comment nous rencontrer ?

- Par téléphone au 02 96 80 00 80
- En entretien sur rendez-vous dans l'un de nos 8 lieux d'accueil (Plancoët, Plélan-Le-Petit, Matignon, Dinan, Evran, Caulnes, Broons, et Beaussais-sur-Mer)
- En visite à votre domicile
- En consultation médicale pour vos enfants de 0 à 6 ans
- Seul(e) ou accompagné(e) de la personne de votre choix ou en famille

### Les MDD proposent aussi :

- Des groupes de paroles pour les enfants
- Des groupes de paroles pour les parents
- Des ateliers parents-enfants de moins de 3 ans
- La conférence familiale





## VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

### **Amicale laïque des parents d'élèves :**

#### • **Carnaval :**

L'après-midi du Carnaval organisée le 9 avril à Créhen, et suivie d'un repas à emporter a été un succès. Nous remercions tous les aidants et les participants qui nous ont permis de faire une belle recette.

#### • **Benne à ferraille :**

La benne à ferraille a été installée comme prévu du 6 au 20 mai sur la place de l'église de Saint-Lormel. Un grand merci à tous ceux qui ont profité de cette opportunité pour se débarrasser de leur ferraille, tout en participant au financement d'activités pour les enfants des écoles de Saint-Lormel et Créhen ! En revanche nous déplorons le vol de certains objets, du cuivre notamment, dont nous avons remarqué leur dépôt dans la benne, mais malheureusement volatilisés quelques heures plus tard... quelle tristesse de profiter ainsi d'actions supposées profiter aux enfants...

#### • **Kermesse :**

La kermesse quant à elle se prépare aussi ! Les enfants se retiennent (parfois) de raconter à leurs parents les préparatifs du spectacle ! Mais globalement, comme on le sait, ils ont plutôt tendance à l'amnésie quand il s'agit de raconter leur journée... Le secret est donc globalement bien gardé, et l'effet de surprise devrait être au rendez-vous... le 12 juin sur le terrain de foot de Saint-Lormel. Vous y trouverez des animations dont le spectacle à 11h, ainsi qu'un coin petite restauration

(Galette-saucisse/frites) et buvette ! De 11h à 17h.

Un grand merci aux parents qui se sont portés volontaires pour aider à l'organisation de ce jour de fête, ainsi qu'aux mairies de Saint-Lormel et Créhen pour les facilités d'installation.

#### • **Réunion :**

L'Amicale tiendra une ultime réunion en juin, à laquelle nous convierons les parents intéressés pour prendre le relais l'an prochain... En attendant, nous vous souhaitons de passer de bons moments durant cette dernière ligne droite avant les vacances.

*Fabienne, Gaëlle, Johannes,  
Pauline, Julien et Mélanie  
de l'Amicale*

### **Comité des fêtes :**

#### • **Vide grenier**



Le traditionnel vide-grenier aura lieu le jeudi 14 juillet sur le terrain des sports.

Les inscriptions sont ouvertes. Contactez le 07 83 39 78 19

### **LORMELIMELO : les lormelois ont du talent.**

L'association LORMELIMELO se propose de renouveler l'exposition « LES LORMELOIS ONT DU TALENT » qui

s'était déroulée en 2019, grâce à l'initiative de la Municipalité et à la participation des habitants, et qui avait accueilli plus de 300 visiteurs.

Aussi, un appel est lancé pour que toute personne qui souhaite participer à cette 2<sup>e</sup> édition (qui pourrait avoir lieu en automne), se manifeste auprès d'Odile FRAVAL, **avant le 30 juin**, au 02 96 84 12 40. Vous vous exprimez au travers de la peinture, de la sculpture, de la vannerie, de l'art textile, de la couture, de la broderie, de la reliure, du cartonnage, recyclage, ou toute autre forme d'expression !!!

Alors, n'hésitez pas à vous manifester auprès d'Odile, pour montrer et partager votre passion !

Nous comptons sur vous !

## **DINAN AGGLOMÉRATION : Lancement des votes du Budget Participatif :**



**Dinan Agglomération organise pour la première fois un Budget Participatif, qui permet aux habitants des 64 communes du territoire de déposer des idées de projets.**

200 000 € sont destinés à ces projets citoyens, qui seront réalisés par Dinan Agglomération à partir de juin 2022, une

fois que les projets favorisés auront été votés par les habitants.

Les projets doivent répondre à un certain nombre de critères, notamment :

- Être compatible avec les compétences de Dinan Agglomération ;
- Éthique et écologiquement responsable ;
- Bénéficier au plus grand nombre en étant soit un projet duplicable, soit un projet qui rayonne.

La phase de vote du budget participatif a été lancée le 2 mai et tous les habitants de Dinan Agglomération peuvent voter pour leurs projets favorisés jusqu'au 30 juin 2022.

Le vote peut s'effectuer :

- En ligne sur la plateforme : <https://budget-participatif.dinan-agglomeration.fr/>
- En présentiel, dans les urnes disponibles en mairie.

Chaque habitant peut voter 1 seule fois pour les 3 projets duplicables favorisés et 1 projet qui rayonne (soit 4 au total).

Vous pouvez retrouver la description détaillée de chaque projet sur le catalogue projets consultable dans toutes les mairies du territoire ou sur [www.budget-participatif.dinan-agglomeration.fr](http://www.budget-participatif.dinan-agglomeration.fr)